

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 64/165, 67/304 et 61/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.11.81 susvisés, M^{me} BAZOUNGUISSE Julia, Institutrice Principale le 2^e échelon, indice 700 des cadres de 1^{er} échelon, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) en service à l'Institut de la Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP), titulaire de la Licence en Sciences de l'Education 2^e session 1981, délivrée par l'Université Marien NGUISSA de Brazzaville, est reclassée à la catégorie I, hiérarchie I et nommé professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 650. ACC=Néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1.10.81, date effective de reprise de service de l'intéressée et de la soldes pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Octobre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard G. I. NGUISSA -

- Colonel Louis SILVAIN -

Le Ministre des Finances,

- Itihi (ssetsumba) LEMUNDU -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFI.....3
D.B.....3
D.C.F.....3
MEN.....3
DFAA.....3
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCH/BC.....2